

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Jean-Philippe BLATGÉ, Audrey ROUFFIAC, Mustapha MOURCHID, Aurélie CARIA, Laure BACABE, David TARDIEU, Elsa KLAVUN, Marion BORTHELLE, Anne GALIBER D'AUQUE.

Absents-Excusés : Marie-Thérèse LACOMBE- procuration à Patrice DELHEURE, Emmanuelle ROYER- procuration à François COLLADO,

Absents : Romain GUIERRE

Nombre de présents : 16

Date de convocation : 28 novembre 2022

Secrétaire de séance : Marie-Claude VABRE

Nombres de membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

06 04 2022 Convention Ecole de musique :

Le conservatoire interdisant la refacturation de dépassement de budget aux parents et refusant la proposition de Monsieur le Maire : octroyer une subvention venant diminuer le montant de la participation des familles des enfants de Castelnaud de Lévis.

Afin permettre l'accès au conservatoire à un coût moindre pour des familles, Monsieur le Maire propose de signer la convention avec l'école de musique et de danse du Tarn en limitant le nombre d'enfants à 10.

Après délibération, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération et autorise Monsieur le Maire à signer la convention en limitant le nombre d'enfants à 10.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Marie-Claude VABRE

Le Maire,
Patrice DELHEURE

